

Les mauvaises lois engendrent le mépris de la loi elle-même, selon le père James R. Roberts, membre du tribunal matrimonial catholique.

«Car toute loi, pour être efficace et servir la collectivité, doit être acceptée par l'ensemble des citoyens, sinon la violation massive de cette loi (même en bonne conscience) engendre le mépris de la loi», a-t-il expliqué.

«La prohibition ne jouissait pas de l'appui de la collectivité et les résultats désastreux de cette loi puritaine prouvent bien mon argument,» a-t-il ajouté.

Le problème fondamental, à son avis, est un problème ressortissant aux droits civils.

«Nous autres catholiques appuyons le principe des droits civils à l'égard des Noirs et des Indiens, mais tout cela ne serait que fumée si la question actuelle des droits civils en Colombie-Britannique n'éveillait en nous aucune résonance.

«Et la loi qui interdit ici la vente et l'usage des produits anticonceptionnels va à l'encontre de ces droits» a-t-il dit tout en développant les idées qu'il avait émises la semaine dernière au cours d'un colloque entre spécialistes sur la quantité et la qualité.

Le Père Roberts a dit qu'il «se rendait compte que bien des non-catholiques du Canada considéraient l'Église catholique comme responsable du maintien de cette loi archaïque».

«Mais cela est faux», a-t-il ajouté.

«Même si nous soutenons que certaines méthodes de limitation des naissances sont contraires à la morale, rien ne nous oblige d'imposer notre code de morale à la loi civile» a-t-il fait remarquer.

Je me rends compte que tous ceux qui appartiennent à l'Église ne sont pas de cet avis, mais il y a un bon nombre de théologiens et de laïques qui maintiennent cette opinion. C'est une question de droit civil et toute personne peut en décider comme bon lui semble.

Hier, le conseil général de la *Canadian Medical Association* a fait parvenir un télégramme au ministre de la Justice (M. Favreau) le priant de faire adopter ce bill. Hier soir, le 21^e conseil général de l'Église unie du Canada à St-Jean (Terre-Neuve), a adressé un télégramme au premier ministre lui demandant que les députés puissent se prononcer librement sur ce bill. Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, et, me semble-t-il, je ne me fais pas d'illusions à ce sujet, qu'on veuille étouffer ce bill. Je crois savoir que la plupart des députés sont en faveur de ce bill et qu'il pourrait y avoir un vote libre, mais je demanderais en toute déférence aux députés qui veulent parler en faveur de ce bill, et je sais qu'il y en a quelques-uns, de le faire aussi brièvement que possible, afin que nous puissions nous prononcer, car, sauf erreur, il n'y a aucun plan général pour étouffer le bill. Si nous pouvons agir ainsi et faire subir les lectures nécessaires au bill aujourd'hui, nous pourrions alors remédier à une partie de notre loi que plusieurs milliers de nos concitoyens nous ont demandé de rectifier.

M. Joseph P. O'Keefe (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, malgré l'argument très plausible invoqué par l'auteur de la présente résolution, je désire exprimer mon opposition

[M. Prittie.]

personnelle au bill proposé. Je ne prétends nullement refléter sur cette question, comme sur aucune autre, les opinions de tous mes commettants. Je crois, cependant, que j'exprime les sentiments d'un grand nombre de gens et sûrement les miens.

Je m'oppose à ce bill par principe et je n'en fais pas simplement un cas de conscience. Si je comprends bien, lorsque nous présentons une mesure législative, nous visons à proposer et à faire mettre en vigueur une loi qui soit dans les meilleurs intérêts du bien commun. Le bill à l'étude nous demande de légaliser un acte dépassant notre compétence. A mon avis, nous ne sommes pas chargés de déterminer ce qui est moralement bon ou mauvais. Nous adoptons des mesures législatives d'ordre moral dans un domaine bien précis. Le vol, par exemple, le meurtre et d'autres crimes ne sont pas moralement bons ou mauvais uniquement parce que nous les déclarons bons ou mauvais dans une loi. Ces actes vont à l'encontre de la loi naturelle, et ce n'est pas parce que les législateurs canadiens, britanniques, américains ou autres le déclarent.

Je suis contre le bill en pratique. Quelle a été l'expérience des pays qui ont adopté des mesures de ce genre? Certains pays, à tout le moins, se préoccupent beaucoup des conséquences de la vente légale de produits anticonceptionnels. Ils ont eu l'expérience, et la connaissent encore, de la dépravation, de la promiscuité et de l'insouciance parmi les jeunes et les moins jeunes.

Monsieur l'Orateur, l'objectif du gouvernement, ou de n'importe quel gouvernement, est ou devrait être de favoriser le bien commun et de s'appliquer avec diligence à répartir les richesses plus équitablement. Le gouvernement sait fort bien qu'en fait, les produits anticonceptionnels vont être achetés surtout par les célibataires et les jeunes gens, ce qui entraînera la corruption des mœurs. A mon avis, le gouvernement ou tout gouvernement ne devrait pas permettre que ces plaies sociales les plus désastreuses s'attaquent aux mœurs, à la vie conjugale, à la famille, au fondement même de notre société. Il faut à tout prix protéger la famille.

On voudra bien me permettre de citer quelques mots du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général, lors de l'inauguration de la Conférence canadienne sur la famille. Voici ce que Son Excellence disait:

A mon avis, le moyen le meilleur et le plus sûr de former des cœurs généreux et remplis d'idéal, d'assurer à la collectivité des hommes et des femmes bien équilibrés et conscients de leurs devoirs envers leur pays, consiste dans la sauvegarde de la famille, car la famille, loin d'aller à l'encontre des intérêts de la société, est capable d'assurer au monde des êtres humains qui sont prêts à faire passer la justice et la vérité avant leurs intérêts personnels.